

**Séance du 18 Septembre 2015**

à 20h30

Présents : CANALIS Josette, CESCO Yolande, CHESNAY Patrick, FERAUD Olivier, MARTIN Florence, MIRC Véronique, PENNAVAYRE Jean-Pierre, VANDERCAMERE Michel.

Absents représentés : GACQUIERE Jean (procuration à VANDERCAMERE Michel)

GUY Raymond (procuration à CHESNAY Patrick)

Secrétaire de séance : CESCO Yolande

Date de convocation : 11-09-2015

1 – Approbation du compte rendu du 29 juin 2015

Ont été abordés lors de la séance du 29 juin 2015 :

- Approbation du compte rendu de la séance du 20 mai 2015 ;
- Délibération d'attribution de subventions ;
- Délibération pour révision du PLU ;
- Délibération autorisation du traitement des dossiers d'occupation du sol ;
- Délibération transfert de crédit ;
- Délibération soutien au CAUE ;
- Questions et informations diverses (Projet éolien, FPIC, situation assainissement collectif, captage prioritaire, remplacement d'un conseiller démissionnaire, problème de voirie).

Aucune modification n'étant demandée, les Conseillers présents émargent à l'unanimité le compte rendu du 29 juin 2015

2 – Délibération évolution compétence enfance jeunesse

Monsieur le Maire explique que le Syndicat Lauragais Audois, la ville de Castelnaudary et la communauté de communes travaillent sur le renouvellement du contrat Enfance/Jeunesse crèche pour 2015/2018.

a) Concernant la petite enfance, il est proposé de transférer la compétence crèche à la communauté de communes qui occasionnera une correction de l'attribution de compensation aux communes qui financent aujourd'hui cette compétence. Ce transfert devrait permettre d'optimiser les recettes d'exploitation et une stabilité des dépenses de personnel (hormis la mise à niveau de la politique salariale).

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le transfert de la compétence crèche à la communauté de communes.

b) Concernant la jeunesse, il est proposé aux communes ne participant pas au SLA à l'exception de Castelnaudary, d'adhérer à celui-ci pour les compétences extrascolaires afin d'offrir à l'ensemble des enfants du territoire des solutions d'accueil pour les vacances scolaires. Cette position se traduirait par la création d'un nouvel accueil sur l'est de la communauté de communes pour Fendeille, Lasbordes, Laurabuc, Mireval-Lauragais, Saint Martin Lalande.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la présente proposition.

### 3 – Délibération modificative des statuts du Syndicat Lauragais Audois (SLA)

Monsieur le Maire rappelle que la commune est adhérente au Syndicat Lauragais Audois dans le cadre de la création, la gestion et l'entretien des crèches ainsi que la création, la gestion et l'entretien des loisirs périscolaires sans oublier la création, la gestion, l'entretien et la gestion des transports publics occasionnels des enfants concernant le trajet écoles/accueils pour les loisirs extrascolaires. La modification des statuts concerne l'adhésion de la commune d'Airoux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour la compétence loisirs extrascolaires ainsi que pour le transport école/accueil extrascolaires.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la modification des statuts du SLA nécessaire à l'adhésion de la commune d'Airoux.

### 4 – Délibération activités commerciales sur le domaine public

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le secrétariat d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire a émis une circulaire concernant les activités commerciales sur le domaine public.

Dans cette circulaire, il rappelle que l'activité s'exerçant sur le domaine public doit faire l'objet d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT) délivrée par le maire après délibération du conseil municipal. Cette autorisation ne peut excéder trois ans. Les ayants droits doivent solliciter une nouvelle AOT dans les trois mois.

Cette disposition concerne pour la commune le marché du vendredi tenu par l'EARL « Lait Co Pain ».

Les règles définies dans cette circulaire n'entraînent pas l'automatisme dans l'attribution de ces autorisations qui demeurent toujours personnelles, précaires et révocables.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal accordent à l'unanimité une AOT de 3 ans à L'EARL « Lait Co Pain » comme définie dans la réglementation en vigueur.

### 5 – Délibération Programme accessibilité (Ad'Ap)

L'Etat nous oblige à établir un agenda d'accessibilité programmée pour tous les établissements recevant du public (ERP) Cet agenda correspond à un engagement de la commune à réaliser des travaux dans un délai de trois années (sauf cas très particuliers) de les financer et de respecter les règles d'accessibilité. Ce projet doit être déposé en Préfecture avant le 26 septembre 2015.

L'étude détaillée concerne le cimetière, la mairie, l'école, le musée, la salle polyvalente, l'agence postale et l'église. Elle a été réalisée par un service de la DDTM gratuitement. Monsieur le Maire demande de faire des suggestions de planning compatibles avec notre budget puis d'accepter l'agenda à transmettre au Préfet.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le programme défini dans les conditions suivantes :

|             | échéancier |  |
|-------------|------------|--|
| - Cimetière | 31-12-2020 | Demande de dérogation  |
| - Mairie    | 2016       |  |
| - Ecole     | 2016       | Permis de construire 2020 sous réserve attribution subventions – Demande de dérogation |

- Musée 2016 Demande de dérogation
- Salle des Fêtes 31-12-2018
- Poste 31-12-2017 Déplacement prévu avec aide de la Poste (sous réserve)  
Demande de dérogation
- Eglise 2015

## 6 – Délibération Plan Communal d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PCAPPH)

Monsieur le Maire précise que lors d'un précédent conseil municipal, il avait été décidé de s'attacher à améliorer les pratiques phytosanitaires et horticoles, sur la commune, selon des directives d'Etat au travers de la chambre d'agriculture. Une demande de devis a été sollicitée auprès de divers bureaux d'études. Doit-on poursuivre cette démarche, sachant que l'agence de l'eau finance à 80% cette action ?

Oui cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte de poursuivre cette démarche.

Monsieur le Maire présente ensuite un récapitulatif succinct des actions proposées et du coût financier proposé suite à consultation :

- Chambre d'agriculture (1)
- Bureau d'étude ASCONT (2)
- Bureau ENVILYS (3)
- Bureau SCE (4)

|                |                                      | (1)     | (2)     | (3) | (4)       |
|----------------|--------------------------------------|---------|---------|-----|-----------|
| Phase 1        | Inventaire des pratiques             | O       | O       | O   | O         |
| Phase 2        | Définition des objectifs d'entretien | O       | O       | O   | O         |
| Phase 3        | Classement des zones                 | O       | O       | O   | O         |
| Phase 4        | Définition des opérations à mener    | O       | O       | O   | O         |
| Phase 5        | Définition des actions nécessaires   | O       | O       | O   | OO        |
| Phase 6        | Formation des agents communaux       | O       | O       | O   | En option |
| Phase 7        | Enregistrement des pratiques         | O       | O       | N   | O         |
| Sous total TTC |                                      | 6480,00 | 5880,00 |     | 9968,00   |
| Option 1       | Formation des jardiniers amateurs    | N       | O       | N   | N         |
| Option 2       | Réunion publique                     | N       | O       | O   | N         |
| Option 3       | Aménagement d'un site pilote         | N       | N       | N   | O         |
| Option 4       | Réunion d'information conseil        | N       | N       | N   | O         |
| Option 5       | Assistance                           | N       | N       | N   | O         |
| Option 6       | Animation communication              | N       | N       | N   | O         |

|  |  |           |         |         |         |          |
|--|--|-----------|---------|---------|---------|----------|
|  |  |           |         |         |         |          |
|  |  | Total TTC | 6480,00 | 7272,00 | 5190,00 | 23103,20 |

#### Etude des dossiers

Mr Michel VANDERCAMERE précise qu'il n'est pas contre l'amélioration des pratiques utilisées à ce jour, confirme qu'il existe des solutions gratuites données par le Conseil Départemental et rappelle que la priorité reste la formation du personnel à ces pratiques.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal retient la candidature de la Chambre d'Agriculture par 7 voix pour et 2 abstentions (Michel VANDERCAMERE et Jean GACQUIERE). Olivier FERAUD membre de la Chambre d'Agriculture ne se prononce pas sur ce dossier.

#### 7 – Délibération transfert CCAS à la Mairie selon la loi NOTRe

Monsieur le Maire expose l'évolution des lois qui font qu'aujourd'hui nous pouvons dissoudre le centre communal d'action sociale(CCAS). En effet, l'article 79 (Art.L.123-4.-1) de la loi n°2015-991 dite loi NOTRe, publiée au journal officiel du 8 août 2015 permet, pour les communes de moins de 1500 habitants, de dissoudre par une simple délibération du conseil municipal le CCAS en précisant que l'exercice de l'action sociale est assurée directement par la commune ou qu'elle soit transférée tout ou en partie à un centre intercommunal d'action sociale (CIAS).

En conséquence, Monsieur le Maire demande de dissoudre le CCAS de Labécède-Lauragais et de transférer les compétences et les biens à la commune en conformité avec la loi NOTRe.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la présente proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette opérations.

#### 8 – Réseau d'assainissement collectif

Dans le cadre du fonctionnement de l'assainissement collectif et après un temps d'adaptation, il apparait deux problèmes :

- Une remontée d'odeurs nauséabondes lors de la mise en route des pompes de relevage, en particulier chemin du tour du village entre le chemin des Brunels et le lavoir.
- Une accumulation de sable, gravier et cailloux dans le piège à cailloux et à la station de traitement dont la responsabilité incombe au réseau unitaire.

La solution idéale serait une séparation du réseau d'eau pluviale et du réseau d'eau usée. Cette séparation résoudrait les deux problèmes. Cependant, cette issue entraînera des frais de bureau d'étude, une demande de subvention et ne pourrait intervenir au mieux dans deux ou trois ans. Il faut savoir que la loi NOTRe oblige les communautés de communes à prendre les compétences de l'assainissement et de l'eau, au plus tard, en 2020.

En attendant, la mise en place de bouches inodores, pour le confort des habitants du tour du village, réglerait le problème des remontées fétides. Le coût de l'opération en régie : 1300€.

Mr Michel VANDERCAMERE explique que la faible profondeur du réseau ne permet la mise en place que d'une seule bouche inodore et que celle-ci reste la moins utile pour régler le problème des remontées d'odeur.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer pour l'une ou l'autre des solutions, voire les deux.

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal demande à l'unanimité :

- des devis pour faire le point sur les dépenses à engager,
- de voir avec l'assurance la responsabilité du bureau d'étude G2C
- de consulter l'A.T.D pour avis

#### 9 – Modification du ramassage du tri sélectif

Monsieur le Maire rappelle que pour donner suite au prochain mode de collecte du verre lors d'un compte rendu de réunion du SMICTOM il avait demandé lors d'un précédent conseil municipal de réfléchir sur le lieu de mise en place d'une deuxième colonne à verre.

Il précise que dans le cadre de l'optimisation des collectes de déchets ménagers, le système de tri des recyclables sera modifié, dans un premier temps, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

La collecte du verre se fera sur un point d'apport volontaire, soit dans deux colonnes à verre. Une colonne déjà existante place du calvaire, une deuxième dont l'endroit doit être facile d'accès aux usagers et au ramassage.

Monsieur le Maire propose à la sortie du village sur la départementale ou sur le chemin d'Issel à Pech Bruguet.

Après débat sur les divers emplacements possible, le débouché de la carrière SOCAL , en bordure de RD 302 est choisi à l'unanimité.

#### 10 – Positionnement sur l'agence postale communale

L'ouverture les après-midi de l'agence communale postale semble ne pas convenir pour une partie de la population, qui de ce fait se tourne vers d'autres agences (La Pomarède, Saint Papoul, Revel).

Le relevé des gestions pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 juillet 2015, fait apparaitre une baisse des opérations de 31%.

Monsieur le Maire confirme qu'il est pour le maintien de ce service public, à condition qu'il convienne aux Labécèdoises et Labécèdois et que lors d'un entretien avec les responsables de la poste il lui a été affirmé que la commune pouvait compter sur un appui financier de leur part.

Mr Michel VANDERCAMERE précise qu'aucun écrit ne confirme les affirmations des responsables de la Poste.

Il apparait qu'une ouverture le matin est plus souhaitable. Notre agent communal occupant le poste dévolu à l'agence arrive à échéance de son contrat à durée déterminée.

Le renouvellement de son contrat se fera à durée indéterminée (au-delà de 6 années) avec les conséquences financières en cas de fermeture pour désintéressement de l'agence par la population.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se positionner sur le maintien des horaires actuels ou un retour aux horaires préconisés par la poste, sur l'établissement le cas échéant d'un contrat indéterminé pour l'agent actuel en fonction de sa disponibilité.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce pour le retour des horaires en matinée par 8 voix pour et deux abstentions (Florence MARTIN qui demande à réfléchir et Yolande CESCO que ne participe pas au débat)

## 11 – Délibération pour représentation de la commune à la commission appel d'offre de la CCLA pour la révision du PLU

Dans le cadre de notre adhésion au groupement de commande pour la révision des documents d'urbanisme de la communauté de commune Castelnaudary Lauragais Audois, il convient de désigner un représentant titulaire et un suppléant pour siéger à la commission d'appel d'offre de ce groupement.

En principe l'ouverture des offres devrait s'effectuer le vendredi 23 octobre 2015 sur convocation des membres de la commission.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité les délégués suivants :

- Josette CANALIS, déléguée titulaire
- Yolande CESCO , déléguée suppléante

## 12 - Questions et informations diverses

### 12.1 – Mise en conformité du PLU

La demande de rattachement de notre commune au groupement de commande avait été, dans un premier temps, invalidée par la communauté de communes suite à la clôture des appels d'offre, mais nous aurions pu peut-être bénéficier des prix du bureau retenu.

Après ouverture des prix, il est apparu que les offres ne répondaient pas à la demande et au cahier des charges et qu'il n'était pas possible de demander aux bureaux d'étude de compléter leurs offres. En conséquence, la procédure a été déclarée sans suite pour motifs d'intérêt général.

Une nouvelle procédure est relancée, à laquelle notre commune est intégrée pour une mise en conformité avec la loi Grenelle 2 (ouverture des offres le 23/10, attribution marché 05/11, décision communal 05/12, début de mission du bureau retenu 01/02/2016).

### 12.2 – Usage des feux d'artifice

L'usage et le tir par les particuliers de feux d'artifice, de pétards et autres fusées, à titre privé, sont strictement interdits sur l'ensemble du territoire du département de l'Aude. Toutes infractions sont passibles de sanctions pénales.

### 12.3 – Journée des Aînés

Dans le cadre de l'organisation de la journée des Aînés, il est prévu un repas dont le prix devrait osciller autour de 30€ avec le traiteur Greffin Réception. Un rendez-vous particulier pour les employés et leur famille autour d'un vin d'honneur sera organisé.

### 12.4 – Dossier éolien

La société EDF Energies Nouvelles a fait savoir qu'elle avait fait retirer sa demande de permis de construire pour le projet de parc éolien sur notre commune.

### 12.5 – Dossier captage communal de la Garrigue

Le dossier de déclaration d'utilité publique (DUP) de la source de la Garrigue avance. Une nouvelle étape a été franchie avec la réunion du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologique (CDERT) le jeudi 24 septembre 2015. La proposition de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) du Languedoc Roussillon propose au Conseil d'émettre un avis favorable sur le projet d'arrêté Préfectoral.

Il va de soi que cet arrêté entrainera des obligations pour la commune qu'il faudra budgétiser sur 2016.

Fin de séance à 23h45

La secrétaire de séance

Le Maire

Patrick CHESNAY

Les Conseillers Municipaux présents